# BULLETIN DES MARETS

N° 227 -octobre 2025

ASSOCIATION VILLA'JOIE

## PROGRAMME 2025-2026

REJOIGNEZ-NOUS

**Nous rejoindre c'est prendre part à cette belle aventure qui vise à animer nos villages et promouvoir les belles rencontres. Si vous désirez contribuer à la vie de l'association la cotisation annuelle est de 10€.**

### OCTOBRE 2025
Halloween aux Marêts

### NOVEMBRE 2025
Bourse aux jouets

### PRINTEMPS 2026
2eme édition de la brocante aux Marêts
Boum des jeunes

### ETE 2026
Moments FRANCE Football coupe du monde 2026

### ET BIEN D'AUTRES CHOSE ...

Contact:
Association VILLA'JOIE
8 rue Saint Hubert 77560 LES MARETS
villajoie377@gmail.com
Tel : 06.43.68.89.58 / 06.75.22.52.67
Association villa'joie

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQ

# ASSOCIONS-NOUS, FOLLE VILLE !

La Loi de 1901 préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective pour des activités à buts non lucratifs, mais cela ne veut pas dire qu'aucun argent ne doit les concerner. La Loi interdit seulement, et c'est capital, de se répartir les éventuels bénéfices que ferait l'association ainsi créée. Il faut malheureusement de l'argent pour faire bien des choses, des plus petites sommes jusqu'aux plus élevées avec les frais de personnel s'il y a embauche. Les Restos du Cœur, la Croix Rouge par exemple, sont des associations à but non lucratif qui emploient de nombreuses personnes.

La liberté associative est une valeur fondamentale de la démocratie. Valeur fondamentale nécessaire, pas suffisante, mais fondamentale et nécessaire. Cela crée du lien social, sociétal, en favorisant le vivre ensemble, ou en paix à côté des autres, pour ne pas en arriver à vivre les uns contre les autres.

Dans nos petits villages, ces associations naissent de la volonté d'une toute petite poignée de personnes désireuses de s'investir dans cette action sociétale qui, à mon sens, est le vecteur essentiel de toute vie en collectivité. Les actions menées vont des plus simples aux plus abouties, avec toujours la volonté d'offrir aux participants des activités diverses et variées qui permettent des échanges en tout genre, des partages de savoir, des idées à faire ou non germer un jour.

La minceur des effectifs créant une association dans nos petits villages est à la fois une force et une faiblesse. Force, parce que les prises de décision collective sont plus rapides, et faiblesse parce qu'au fil du temps qui passe et d'une implication trop souvent faite dans un désert décourageant, les bénévoles s'essoufflent et passent la main de sorte que très, très souvent, malheureusement, aucun relais ne soit assuré.

Et pourtant, quelques heures peuvent suffire, non pas par jour, pas par semaine, mais par mois, voire par an pour des instants particuliers. Cela permet souvent de rompre quelque peu un isolement territorial parfois déprimant, cela permet aussi de se valoriser soi-même en sortant d'une éventuelle routine. Et cela vient naturellement en aide aux éléments déjà plus actifs, en leur redonnant souvent un peu d'énergie. Car il en faut, croyez-moi, pour imaginer quoi faire et pour le mettre en œuvre.

Dans notre village est née il y a une quinzaine de mois une nouvelle association dénommée « Villa'Joie », créée par 3 personnes, totalement indépendante de la municipalité, même si le siège social est en mairie pour des raisons de facilités administratives. L'adhésion annuelle est fixée à 10,00 € pour un adulte et 5,00 € pour un enfant. Avouez que cela ne représente pas grand-chose pour la plupart d'entre nous qui dépensons bien plus annuellement en futilités diverses. Le Conseil Municipal a voté par ailleurs une subvention de 200,00 € pour l'année 2025 en faveur de cette association pour l'aider financièrement bien sûr mais aussi et surtout pour lui manifester son soutien.

Nos enfants profitent des activités proposées, dans le cadre du vivre et du faire ensemble, et vous trouverez dans ce Bulletin mention des prochaines propositions, Si ce n'est pas obligatoire d'y participer, ce n'est pas non plus interdit, adhérent ou pas !

Il est certes « doux de ne rien faire quand tout s'agite autour de vous » (petite pensée pour José Artur…) mais il est impossible de ne rien faire quand tout se déconstruit autour de nous. C'est une question de simple salubrité publique ou alors il faut soit cautionner, soit se taire. C'est en forgeant qu'on devient forgeron paraît-il ? Eh bien c'est en s'associant qu'on forge une société civile, respectueuse et solidaire, ouverte sur le Monde et sur les autres.

Les « autres » ? Vous savez, les inconnus, les étrangers, vecteurs de bien des dangers imaginaires ou imaginés par beaucoup trop d'entre nous. Que d'inconnus de par le Monde ! Cela frise l'indécence ! Alors que beaucoup gagnent à être connus ! Faut se bouger !! Faut aller voir ce qui se passe ici et ailleurs, et comment cela se passe.

Gérard COGNYL

# BONJOUR TRISTESSE ...

C'est seulement le titre du célèbre roman de Françoise Sagan, publié en 1954, que j'emprunte pour exprimer le sentiment que je ressens depuis l'annonce du décès de Jean Perrin, l'un des doyens de la commune.
Natif des Marêts, il est resté fidèle sa vie durant à ce village tranquille forgé par ses terres agricoles et ses hommes de labeur. Il a été élève à l'école communale située à l'époque dans le bâtiment actuel de la mairie, pour ensuite y retourner pendant de longues années comme conseiller municipal.
Toujours à l'écoute des autres, il a apporté son expérience, sa modération, son bon sens et par là même contribué au mieux vivre de la population.
Dès mon arrivée à Maréchère en 1986, j'ai eu la chance de connaître Mr Perrin et de nouer rapidement avec lui des relations cordiales qui au fil des années se sont transformées en une véritable amitié. En près de 40 ans, j'ai pu apprécier l'homme, ses qualités, son altruisme, son honnêteté et sa très grande disponibilité.
Sans les multiples services qu'il m'a rendus, mon séjour à Maréchère n'aurait pas eu la même saveur et mon bien être la même intensité.
D'un abord réservé voire discret, personnage taiseux comme beaucoup de Briards, Mr Perrin gagnait beaucoup à être connu. Très souvent sollicité par le voisinage pour des travaux divers et variés, des conseils en bricolage et jardinage (il avait un magnifique potager dont il me faisait profiter souvent) il ne refusait jamais une demande de service. Il avait véritablement de l'or dans les mains et comme par magie, il donnait à tout objet considéré comme désuet ou inutile une seconde vie. A tel point que je ne jetais jamais rien en déchèterie sans l'avoir consulté. Je ne le verrai plus partir de chez moi, la démarche claudicante, après un service rendu ...
Victime hélas comme beaucoup d'autres du « crabe », il a lutté très courageusement pendant plus de trois ans contre la maladie dans des souffrances terminales extrêmes, mais dans les bras des siens avant de partir.
Ma tristesse est d'autant plus grande que je n'ai pu malheureusement me rendre à ses obsèques, me trouvant alors avec ma femme en voyage à l'étranger. Je n'ai pas manqué dès mon retour de me recueillir, avec Michèle son épouse, sur sa tombe encore largement fleurie et de renouveler mes condoléances à sa famille.
Reposez en paix, chez ami, je ne vous oublierai jamais.

Gérard CHEVAL

PS : Je profite de ce retour épistolaire non prévu dans la commune pour saluer tous ceux que j'y ai connus et appréciés pendant ces longues années aussi bien à Maréchère qu'à Corberon

# Des maux aux mots et inversement...

**Mon propos de ce mois d'octobre se veut un petit clin d'œil à Dame Josette dont la page dans chaque Bulletin fut pour moi un rayon de soleil, pages qu'il m'arrive de revoir, de relire tout comme celles de Gérard Cognyl qui toujours proposent une analyse saine de la situation, apportent une réflexion posée sur l'évolution de nos mondes...**

**Pour ma page j'ai glané, moisson après coup oblige, des réflexions, des pensées diverses, lues ou entendues, au fil du temps, à l'emporte-pièces, montrant à quel point les choses ont pu changer ... ou pas !**

**Je pense terminer par une ou deux idées plus personnelles et prendre mon pied, pourquoi pas, avec une photo...**

**À tire-larigot..**

**Ces pensées, citations qui suivent, ne sont pas issues d'une recherche spécifique mais en fonction des circonstances, rencontres, lectures, écoutes télévisuelles, radiophoniques ou souvenirs...**

**De Victor Hugo :** ***"Le législateur, en élaborant la loi, ne doit jamais perdre de vue l'abus qu'on peut en faire."***
***"Ce gouvernement, je le caractérise d'un mot : la police partout, la justice nulle part."***
***"Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines."***
***"La liberté commence où l'ignorance finit."***
**(C'était dans la deuxième moitié du 19ème siècle.)**

**De Pierre Osenet :** ***"L'enfant noir, l'enfant blanc ont tous les deux le sang rouge."*** **(C'était à la fin du siècle dernier).**

**De Antonio Machado :** ***"La finalité de notre école est d'enseigner à repenser le pensé, à dé-savoir le su et à douter de son propre doute, ce qui est l'unique mode de commencer à croire en quelque chose."*** **(C'était du début 20ème).**

**D'un handicapé :** ***"Quand un handicapé n'a plus son mot à dire, que peut-il bien pouvoir dire de ses maux ? Il lui arrive alors dans certains cas, de faire bande à part ! Dans le nouvel apprentissage qu'il fait, Certificat d'Aptitude à Parler, un C.A.P tout nouveau en quelque sorte, il ne peut que saisir l'opportunité qui lui est offerte d'écrire... bandes à part !"***

**Rémi TILLET**

# CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

*Nous vous invitons à célébrer la Cérémonie du 11 Novembre.*

*Rendez-vous le* ***Mardi 11 novembre 2025 à 11 heures 00 devant le cimetière des Marêts****. Nous nous rendrons ensuite au Monument aux Morts pour y déposer une gerbe.*

*Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la Mairie des Marêts à 11h30.*

*Le Conseil Municipal*

LA DÉPÊCHE

LA GUERRE EST FINIE

L'Armistice a été signé ce matin

LES HOSTILITÉS ONT CESSÉ A ONZE HEURES

Même si le château et l'église, symboles de la puissance seigneuriale, sont restés le pivot des paysages communaux, ces derniers ont connu une simplification et un appauvrissement notable. Cette dégradation semble bien entamée à la fin du XVIIIème siècle. L'allée cavalière (ou tendante) et l'esplanade à l'avant du château disparaissent peu a peu ainsi que les parterres de jardins ordonnancés qui l'accotaient. Aujourd'hui le réseau de chemin s'est simplifié et aucun des alignements d'arbres (parfois doubles) ne subsiste. Miroirs d'eau, étangs et prairies qui caractérisaient les parties basses et humides ont aussi totalement disparu.

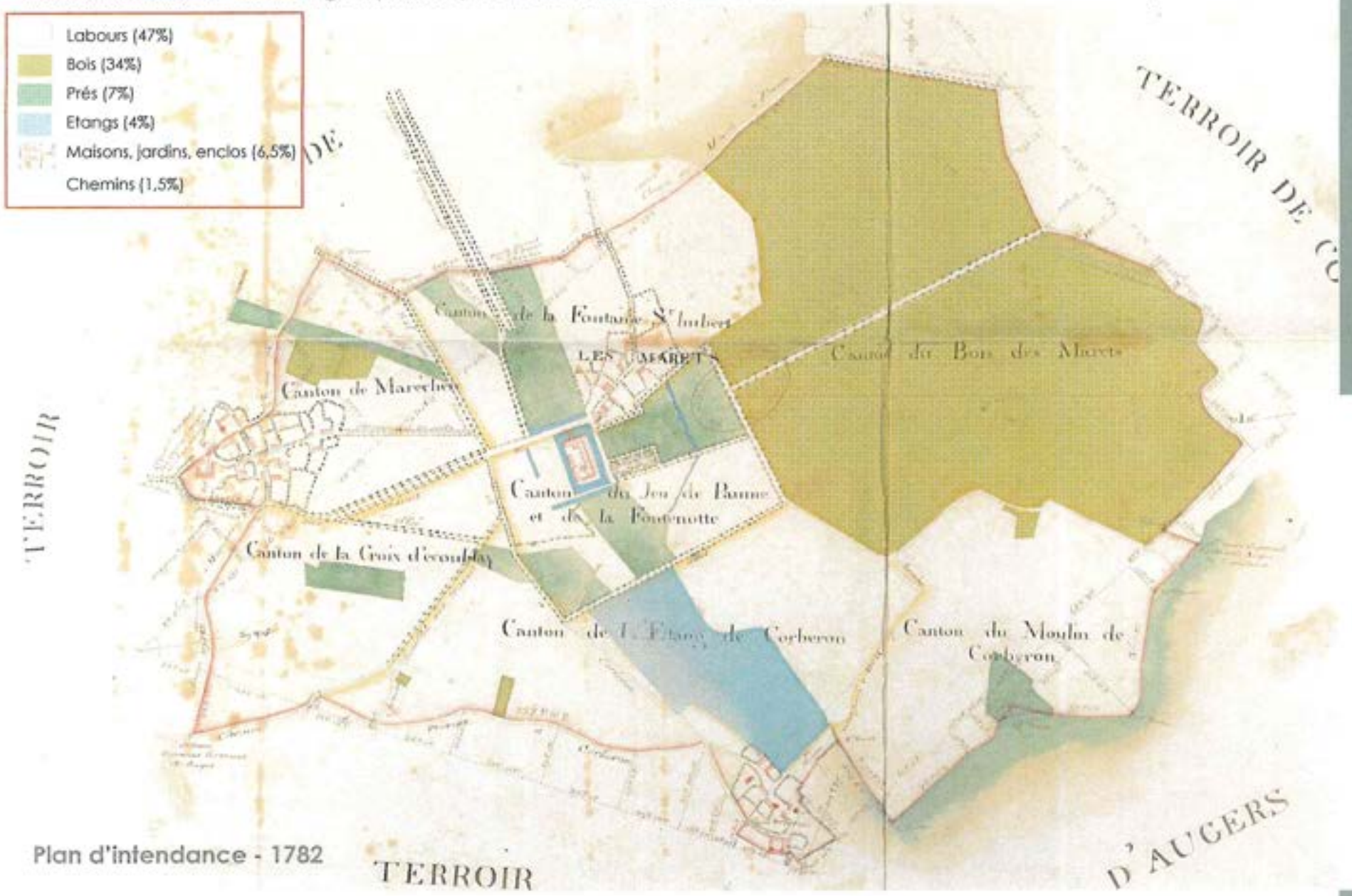


Plan d'intendance - 1782

# C-4 Enjeux paysagers

Dans un paysage ouvert émergent la crête de Maréchères couronnée de son hameau et les édifices monumentaux des Marêts vers lesquels tout semble converger. Au sein du territoire communal, le dialogue qu'entretiennent ces deux entités dans le silence de la plaine est des plus intéressants. Le PLU devra s'employer à maintenir la qualité et la lisibilité de cet espace ouvert et fragile ou s'exprime l'identité de la commune.
Par ailleurs Corberon se caractérise par sa situation en creux de relief entre deux lignes de crête au contact du ru et des étangs. Cette remarquable inscription dans le site est à maintenir.

Enfin, notons que le PLU devra permettre la préservation des éléments structurants du paysage vus précédemment.

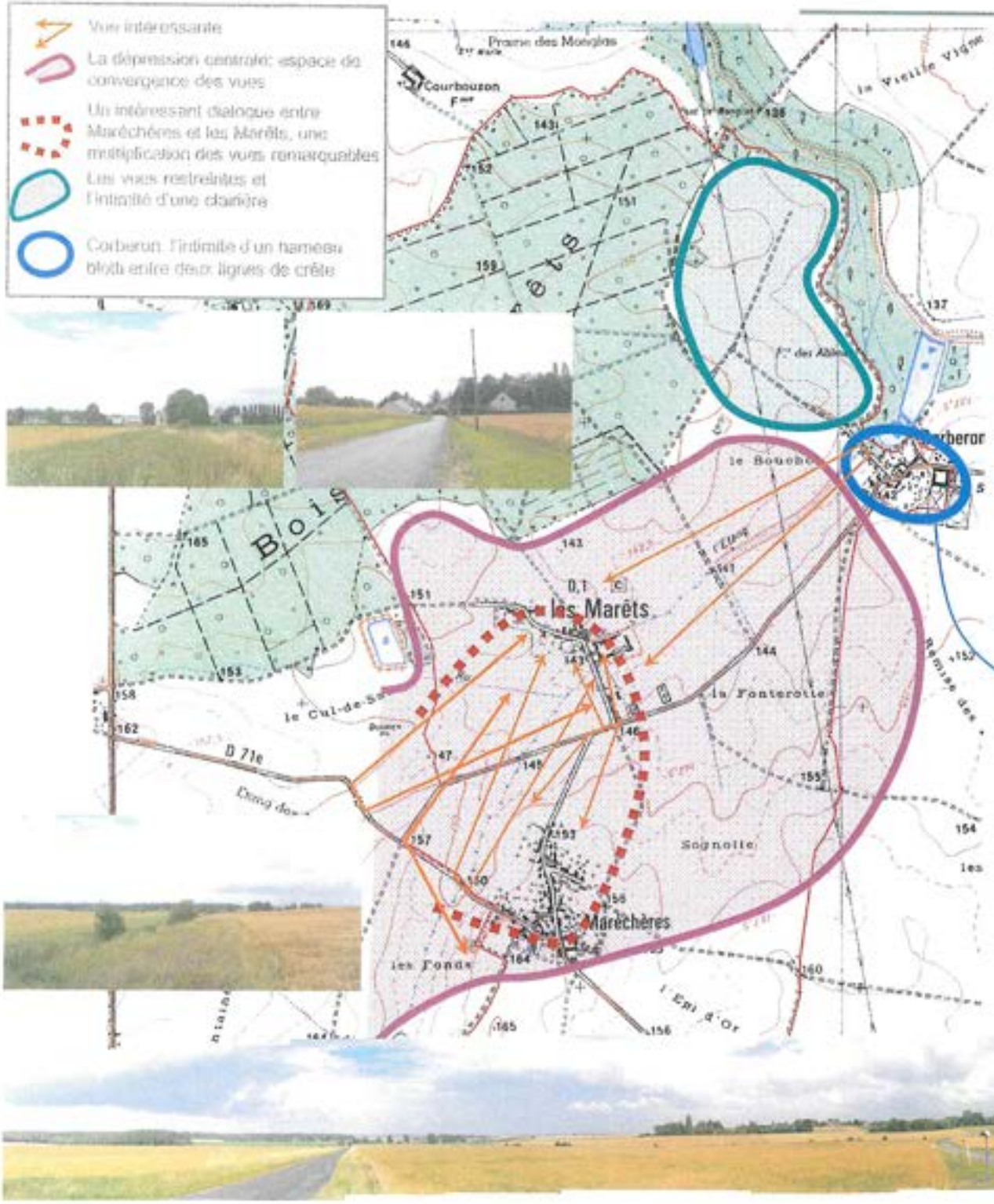

VILLA'JOIE
HALLOWEEN
A Maréchères
Chers habitants,
Le vendredi 31 octobre 2025 des petits esprits malicieux défileront dans le village à la recherche de sucreries.
Il se peut qu'ils tapent à votre porte .
Merci de votre participation
Ps : rdv des monstres à l'arrêt de bus de Maréchères à 17h30
Les petits monstres des marêts

8e édition
TREMPLIN #77
DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES AMATEURS ET ÉMERGENTS
2025-2026
DÉCROCHE
ta première
SCÈNE !
INSCRIPTIONS
JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE 2025
AUDITIONS
28 MARS 2026
HALLE DE LA FERME DU BUISSON À NOISIEL
seine-et-marne.fr
RIF
sacem
collectif scènes77
L'EMPREINTE
LA FERME DU BUISSON
seine &marne 77
LE DÉPARTEMENT

# Une autre seigneurie des Dauvet des Marets : Clagny (Yvelines)

Alors que s'achève la guerre de Cent Ans, sur les fiefs de Brie champenoise laissés vacants par l'aristocratie traditionnelle – décimée et ruinée, quand elle n'a pas disparu – viennent s'établir des dignitaires et officiers royaux, ainsi que de hauts magistrats parisiens, tous désireux de donner une assise terrienne à des titres ou prétentions nobiliaires encore fragiles, tous également sensibles à un nouveau critère de respectabilité : il n'est pas convenable de passer la belle saison ailleurs que sous les frondaisons d'une maison de campagne dont on pourra porter nom (1).

C'est ainsi que Jean Bureau, Grand Maître de l'artillerie de Charles VII, acquiert (dès 1434, semble-t-il) la terre de Monglas (2) et qu'à sa suite, par le jeu d'alliances matrimoniales, on voit les familles Cœur, de Harlay et L'Huillier s'implanter solidement à Monglas et Champcenest* (3).

A l'extrême fin du 15e siècle, toujours dans le sillage des Bureau, ce sont les Dauvet – dont le patronyme vient d'être illustré par la prestigieuse carrière de Jean Dauvet, principal acteur du procès de Jacques Cœur – qui prennent pied aux Marets* (4), y fondent une nouvelle paroisse, aux dépens des deux paroisses voisines d'Angers-en-Brie* et Champcenest*, et s'intègrent si bien à

(1) Cf. Jean FAVIER, *De l'or et des épices, Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Age*, Fayard éd., Paris 1987, p. 405.

(2) Monglas (Montglas) : lieudit de la commune de Cerneux (canton de Villiers-Saint-Georges).

(3) Isabelle Bureau, fille de Jean Bureau, ayant épousé Geoffroy Cœur, fils de Jacques Cœur, lui apporta la terre de Monglas. Leurs filles Germaine, dame de Monglas, et Marie, dame de Champcenest, épousèrent, la première, Louis de Harlay, la seconde, Eustache L'Huillier, Prévôt des Marchands de Paris.

(4) Pierre Bureau, fils de Jean Bureau, avait épousé Ode Dauvet, fille de Jean Dauvet ; sans descendance, il légua, en 1492, à son beau-frère Guillaume Dauvet sa terre des Marets, entrée depuis peu dans le patrimoine des Bureau.

*Commune du canton de Villiers-Saint-Georges.

leur terroir d'adoption que, quelques décennies plus tard, au temps des Guerres de Religion, Claude Haton, dans ses Mémoires, désignera Pierre Dauvet, alors seigneur des Marets, sous l'unique appellation de Monsieur des Marets (5).

*

« Seigneur des Marets et autres lieux » : rencontrée au détour de plus d'un acte notarié, cette formule d'apparence banale indique clairement que l'horizon des Dauvet ne s'est pas borné au château des Marets et aux terres attenantes.

Parmi les « autres lieux » en question, on ne s'étonne pas de trouver des localités limitrophes ou proches des Marets, comme Rupéreux*, Courbouzon (6) ou Flaix (7). Il est plus inattendu d'y voir figurer, pendant des décennies, la seigneurie de Clagny (distante de plus de quatre-vingts kilomètres !) qui, ultérieurement annexée par le Roi Soleil, a connu les fastes du Grand Siècle avant de disparaître, au point de n'être plus qu'un nom dans la topographie de la ville de Versailles.

*

Lorsqu'au milieu du quinzième siècle, la terre de Clagny, située au Val-de-Gally (ancien nom du site de Versailles) devint possession des Dauvet, ce n'était encore qu'un bien petit domaine, relevant, en plein fief, de la seigneurie de Glatigny et, en arrière-fief, de celle de Versailles, qui, elle-même, relevait des religieux Célestins de Paris, vrais suzerains de toute la contrée.

L'habitation seigneuriale ne comprenait alors qu'une grosse tour carrée et quelques bâtiments de moindre importance. Il s'y ajoutait une ferme, une quarantaine d'arpents de terre et un étang d'une superficie comparable. La redevance annuelle du fermier était modique : trois muids et demi de grain, deux pourceaux et deux charretées de foin.

Le plus ancien seigneur connu de Clagny est Guillaume de Vitry († v. 1407), notaire et secrétaire du roi Charles VI, époux de Jeanne de Sens, fille d'un président au Parlement ; leur fille Aude (ou Ode), ayant épousé Bureau (de) Boudrac, également notaire et secrétaire du roi, lui apporta Clagny en dot. C'est le mariage de Jeanne (de) Boudrac, leur fille, avec Jean Dauvet qui fit entrer le domaine dans les possessions des Dauvet.

---

(5) De nos jours encore, à Paris, deux hôtels particuliers ayant appartenu à la famille Dauvet sont répertoriés comme « hôtels des Marets ». L'un d'eux subsiste, aux n° 11 et 13 de la rue Pavée (4e arrt.) ; l'autre, précédemment hôtel de Choiseul, qui s'élevait à l'angle des actuelles rues de Choiseul et Saint Augustin (2e arrt), a été détruit, mais son pavillon central a été remonté dans une cour du Musée Carnavalet, où il est visible de la rue des Francs-Bourgeois (3e arrt).

(6) Courbouzon : hameau de la commune de Courtacon (canton de Villiers-Saint-Georges).

(7) Flaix : hameau de la commune de Villiers-Saint-Georges.

**Le château de Clagny, vu depuis les jardins, par Jacques Rigaud.**
*(document B. Delahaye)*

Jean Dauvet fut l'un des personnages les plus marquants de son époque: chargé par Charles VII, puis Louis XI, de missions délicates auprès de la Papauté, il lui revint aussi, en qualité de Procureur Général, d'instruire le procès de Jacques Cœur et, après condamnation de celui-ci, de procéder à la liquidation de ses biens. Il fut enfin Premier Président des Parlements de Toulouse, puis de Paris.

La gestion de Clagny ne semble pas avoir été au premier rang de ses préoccupations, puisqu'il lui arriva d'être en retard de plusieurs années pour s'acquitter de ses obligations féodales envers ses suzerains, les seigneurs de Glatigny et de Versailles.

Jean Dauvet – de qui procèdent, entre autres, les Dauvet des Marets – ne fut pas lui-même seigneur des Marets. C'est son fils Guillaume († 1520), conseiller-maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, qui le devint, peu avant la fin du XV$^{e}$ siècle, en tant que légataire de son beau-frère, Pierre Bureau, fils de Jean Bureau, seigneur de Monglas, Grand Maître de l'Artillerie de France.

Guillaume Dauvet, dont on sait qu'il apporta beaucoup d'attention à son fief des Marets (8), ne négligea pas, pour autant, celui de Clagny, qu'il «arrondit» à plusieurs reprises, par l'acquisition de terres contiguës; on peut

(8) C'est lui qui, en l'an 1500, prit l'initiative de la restauration de la chapelle Saint-Hubert des Marets, alors en triste état de délabrement.

même penser qu'il y fit de fréquents séjours, puisqu'un bail de 1517 rappelle que le fermier est tenu de fournir gratuitement « le foin, l'avoine et la paille nécessaires aux chevaux du seigneur » quand celui-ci vient passer un ou deux jours à Clagny.

De son mariage avec Jeanne L'Huillier, Guillaume Dauvet eut de nombreux enfants, dont une fille, Anne, qui, en épousant Pierre Lescot († 1533), procureur du Roi en la Cour des Aides et Prévôt des Marchands de Paris (en 1518-1519), lui apporta en dot le fief de Clagny.

Pierre Lescot, ainsi devenu seigneur de Clagny, et Anne Dauvet eurent, entre autres enfants, un fils, également prénommé Pierre, qui, à la mort de son père, prit à son tour le titre de seigneur de Clagny.

Ce deuxième Pierre Lescot (v. 1515-1578) n'est autre que l'illustre architecte de la Renaissance qui éleva notamment à Paris, dans le cimetière des Innocents, la fontaine du même nom et dirigea pendant plus de trente ans les travaux de transformation du Louvre.

Bien qu'ayant fidèlement rempli ses devoirs féodaux, « Lescot l'architecte » – par ailleurs chanoine de Notre-Dame de Paris – ne semble avoir eu « ni le temps ni l'envie » de s'occuper davantage de son domaine de Clagny. Il prit toutefois soin, dans son testament, d'en assurer la transmission à son neveu Claude Lescot.

Celui-ci étant décédé sans enfant, peu après son oncle, laissa pour héritiers ses frères Léon et Pierre, tous deux conseillers au Parlement, qui devinrent ainsi conjointement seigneurs de Clagny. Mais, de graves litiges les ayant opposés, d'abord l'un à l'autre, puis à divers créanciers, il leur fallut, en 1597, vendre Clagny aux enchères le domaine fut adjugé, pour 6000 écus, à un acheteur étranger à la famille : Jean de Champrond, lui aussi conseiller au Parlement ; c'est ainsi qu'un siècle et demi après son entrée dans le patrimoine des Dauvet, relayés par les Lescot, la terre de Clagny échappa définitivement aux descendants de Jean Dauvet (9).

Les deux « frères ennemis », Léon et Pierre Lescot ne pouvaient alors imaginer que, quelques décennies plus tard, à deux pas de leur modeste manoir, Louis XIII se ferait bâtir un rendez-vous de chasse et que son fils, Louis XIV, avant même d'installer à Versailles le siège du pouvoir monarchique, chargerait Colbert d'acquérir parmi d'autres terres du voisinage, celle de Clagny et d'y faire édifier par Jules-Hardouin Mansart, pour Madame de

---

(9) Le nom de Clagny resta cependant attaché à une grande maison que la famille Lescot possédait dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris. En 1624, l'« hôtel de Clagny » fut vendu à Catherine Marion, veuve d'Antoine Arnauld d'Andilly, qui, autour de ce noyau, fit construire la célèbre abbaye parisienne de Port-Royal (cf. P. et L. M. Biver, *Abbayes, monastères et couvents de femmes à Paris* , P.U.F., Paris, 1975, p. 336).

Montespan et ses enfants, « près de Versailles et comme dedans,... un château superbe, avec ses eaux, ses jardins, son parc... » (10), « peut-être la maison la plus régulièrement belle qu'il y ait en Europe » (11).

Ce chef-d'œuvre n'allait guère survivre au règne qui l'avait suscité : à peine habité dès son achèvement, utilisé ensuite d'une manière épisodique, le château tomba, après 1720, dans un complet abandon et se détériora lentement, jusqu'à ce qu'en 1769 Louis XV en ordonnât la démolition.

**Façade principale du château de Clagny, par Jacques Rigaud.**
*(document B. Delahaye)*

Sur l'emplacement de son corps central passent aujourd'hui les voies ferrées de la gare de Versailles Rive Droite, tandis que le parc et l'« estang » (qui, dépassant en superficie la pièce d'eau des Suisses, s'étendait jusqu'au bassin de Neptune) ne sont plus qu'un souvenir dans un quartier totalement urbanisé.

Quant à la branche aînée des Dauvet des Marets – dont la première génération avait connu « Versailles avant Versailles » – un caprice du destin allait y faire revenir ses derniers rejetons : c'est, en effet, à la cour de Louis XIV, puis de Louis XV, que, de père en fils, pendant près d'un siècle, ils remplirent avec éclat leur charge – quelque peu surannée, mais encore prestigieuse – de Grand Fauconnier de France.

Bernard DELAHAYE.

---

(10) Duc de Saint-Simon, *Mémoires*.
(11) Piganiol de la Force (J.-A.), *Description de Paris, de Versailles, etc.*, 1742.

## BIBLIOGRAPHIE


BONNASSIEUX (Pierre), *Le château de Clagny et Madame de Montespan, d'après les documents originaux, Histoire d'un quartier de Versailles*, Picard, éditeur, Paris, 1881.

LESCOT (Pierre) (sic), «L'environnement familial de Pierre Lescot, architecte du Roi», dans *Annales de généalogie et d'héraldique*, n° 7, 3e trimestre 1986.

MONTCLOS (Claude de), *La Mémoire des Ruines, Anthologie des monuments disparus en France*, Éditions Mengès, Paris, 1992.

CLÉMENT (France), «Port-Royal», dans revue *Paris aux cent villages*, n° 61, mars 1982.


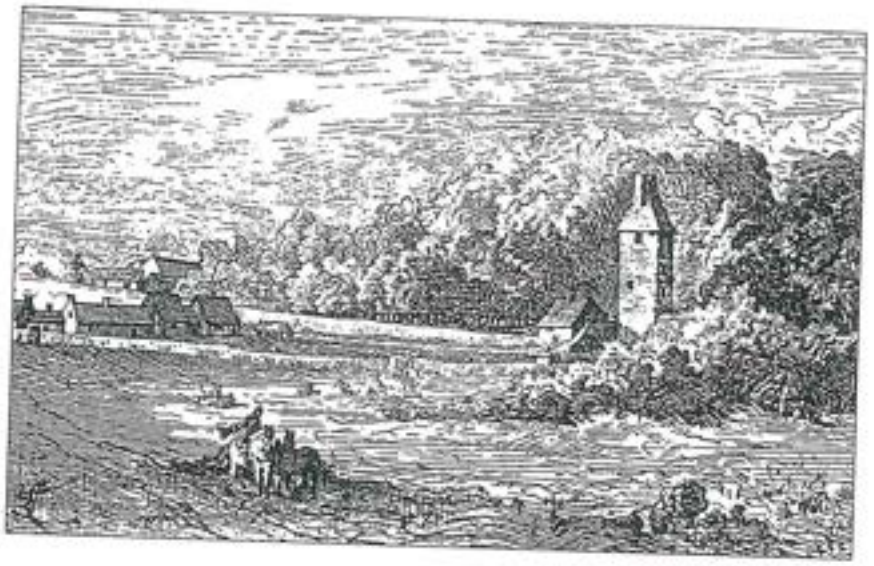

**La tour de Clagny avant la construction du château,**
**d'après le tableau de Jean-Baptiste Martin,**
***Vue de Versailles du côté du château de Clagny* (vers 1678), au Musée de Versailles.**
*(document B. Delahaye)*

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 Juillet 2025 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard COGNYL, Maire de la commune des Marêts.

**Étaient présents** : Mr Gérard COGNYL, Mr Jean-Luc CNEUDT, Mme Delphine BRUN, Mme Élisabeth COGNYL, Mr Daniel JOAO, Mr Didier TERRIER.

**Absent excusé** : Mme Sandra CNEUDT ; Mr Mickaël HUET ; Mr Jérôme MARTIN

**Absente :** Mme Fabienne DELAUNAY

**Secrétaire de séance** : Mme Élisabeth COGNYL

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19 h 00 par Mr Gérard COGNYL,

1) **Le dernier compte-rendu** de la séance du 14 avril 2025 est **approuvé** par le conseil municipal **à l'unanimité** des présents et représentés.

### 2) Approbation ou rejet des nouveaux statuts du Syndicat des Écoles du Plateau

Monsieur le Maire, également Président du Syndicat des Écoles du Plateau, rappelle qu'il était nécessaire de modifier les très anciens statuts de ce Syndicat afin, pour l'essentiel, de restituer aux communes propriétaires de l'une des trois écoles du Syndicat (Augers en Brie, Saint-Hilliers et Voulton) une pleine capacité juridique leur permettant ainsi d'effectuer des travaux d'entretien, rénovation et transformation de leur bâtiment scolaire et d'obtenir les dotations et subventions correspondantes. Cette modification est d'autant plus urgente que des travaux sont prévus cet été par la commune de Saint-Hilliers sur son bâtiment scolaire, travaux que le Syndicat des Écoles du Plateau n'a pas la capacité financière de faire d'une part, et d'autre part sa durée de vie, au moins dans sa forme actuelle, apparaît très limitée.

Les autres modifications concernent la suppression d'articles devenus obsolètes et la nouvelle rédaction plus précise et détaillée de certains autres articles.

Ces nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Syndical le 19 mai 2025 et, pour devenir exécutoires, ils sont soumis à l'approbation des 6 conseils municipaux des communes constituant ce Syndicat. Ils doivent recueillir l'approbation, soit de la moitié des communes représentant les 2/3 des habitants des communes adhérentes, soit des 2/3 des communes représentant la moitié des habitants.

A ce jour Rupéreux et Saint-Hilliers ont approuvé ces statuts. En cas de non délibération avant le 05 Septembre 2025, soit 3 mois après la signification officielle de la décision du Conseil

Syndical aux communes adhérentes, toute absence de délibération des communes n'ayant pas encore voté sera, selon la Loi, réputée comme approbation tacite de ces nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents adopte** les nouveaux statuts du RPI « Syndicat des Écoles du Plateau ».

**Pour : 6**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

## 3) Subvention en faveur de l'association « Villa'Joie »

L'association « Villa'Joie » a été créée en 2024 par des habitants de notre village et son siège social a été fixée en mairie des Marêts. Plusieurs animations ont déjà été menées par cette nouvelle association : brocante, Halloween, tombola de Noël, œufs de Pâques… Pour encourager et favoriser les actions futures de « Villa'Joie » Monsieur le Maire propose une subvention de 200,00 € pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.**

**Pour : 6**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

## 4) Adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins au SDESM

Monsieur le Maire fait état de l'accord du Conseil Syndical du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) sur l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins. Toutes les communes adhérentes doivent ensuite délibérer pour accepter ou refuser ces adhésions et il est proposé d'accepter ces adhésions.

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.**

**Pour : 6**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

## 7) Questions diverses

Néant

Séance levée à 19 h 30

# COMMUNIC'ACTIONS MUNICIPALES

***Anniversaires :***

**Sont à fêter du 15 Octobre au 14 Novembre,** sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Michel KALETA né un 18 Octobre

Stéphane CAPELLE né un 20 Octobre

Lyam MONTAGNE 4 ans le 20 Octobre

Maelie BAUBRY 9 ans 21 Octobre

Eddy BAUBRY né un 21 Octobre

Louis MAURER 7 ans le 23 Octobre

Josiane OLIVIER née un 24 Octobre

Christine BAUBRY née un 26 Octobre

Malika BENAMARI née un 30 Octobre

Ornella JIMENEZ née un 30 Octobre

Colette NOËL née un 05 Novembre

Karl REDFERN 17 ans le 07 Novembre

Vincent BATTAVOINE né un 12 Novembre

Valérie CAPELLE née un 14 Novembre

***Communication :***

Rémi Tillet fait pour une fois bande à part, mais avec toujours beaucoup d'ironie et de délicatesse sur ses propres malheurs qui n'en finissent pas de le frapper. Souhaitons-lui le meilleur pour l'avenir et dégustons les quelques réflexions et pensées qu'il nous rapporte ce mois-ci. Dégustons, réfléchissons et en avant pour construire un meilleur univers !

*RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = app.panneaupocket.com*

**A ce jour, 176 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1956 connexions ont été notées depuis le 29 Septembre 2025 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.**

***Déchetterie :***

Il est toujours possible de prévoir un transport en déchetterie pour les personnes qui ne pourraient le faire elles-mêmes. Si cela vous intéresse, contactez – moi pour déterminer le jour possible ***mais ne mettez rien sur la voie publique avant d'en avoir eu l'autorisation .***

***Éclairage public :***

Le poteau bois au début du chemin d'Écoublay qui penchait fortement en s'appuyant sur les câbles électriques d'alimentation domestique a enfin été changé le 16 octobre 2025. Un problème de moins !!

***Fête de Noël :***

Elle se déroulera dans l'après-midi du **dimanche 14 décembre 2025** (et non le dimanche 15 comme malencontreusement indiqué dans le dernier Bulletin des Marêts !) dans la salle des fêtes d'Augers en Brie. Réservez cette date. Pas encore d'heure exacte fixée mais je reviendrai le mois prochain avec plus de précisions.

**A ce jour, seules 5 familles ont rendu réponse concernant les cadeaux de Noël. Il faut impérativement une réponse avant le mardi 04 novembre 2025. A défaut pas de cadeau possible.**

***Urbanisme :***

Je vous rappelle que pour vos éventuels projets d'urbanisme il est infiniment préférable et plus productif de venir m'en parler en mairie avant tout dépôt officiel d'une demande par vous-même ou par le professionnel que vous aurez choisi. Il est en effet parfois apparu qu'un projet ne pouvait absolument pas être accepté du fait de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou qu'il pourrait l'être après quelques adaptations. Mais si le projet non acceptable en l'état est déposé tel quel cela conduit à un refus après une procédure d'instruction chronophage pour tout le monde : la mairie, la Communauté de Communes et vous-mêmes….

**Horaires d'ouverture de la mairie au public :**

**Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30**

Le Maire

Gérard Cognyl

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43
06 08 87 07 99
01 64 01 93 81

Site internet = lesmarets.com